

SD/LV/SB -2026/307/AT
Documents/arrêtés/2026/TEMPORAIRES/ODP COMMERCIALES/
341boutiquedarjeelingplaceGrenette25avril(odp-stand).docx

LE MAIRE DE MONTBRISON

- VU le code de la route,
- VU le code pénal et son article R 610-5
- VU les articles L 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- VU l'arrêté de circulation urbaine du 26 janvier 1981,
- VU les arrêtés municipaux, temporaires et permanents, postérieurs à l'arrêté de circulation urbaine précité, réglementant la circulation et le stationnement sur l'agglomération,
- VU la délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2025 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2026,
- CONSIDERANT la demande formulée le 16 avril 2025 par la BOUTIQUE DARJEELING, représentée par Candyce POUILLY, alternante de boutique, domiciliée à MONTBRISON (42600), 10 place Grenette, pour bénéficier de l'autorisation d'occuper le domaine public par la mise en place d'un stand d'animations sur l'espace public à hauteur du magasin situé à l'adresse précitée, le 25 avril 2026 à l'occasion du 2ème anniversaire de son ouverture,
- CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité des piétons et véhicules circulant sur le territoire communal,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La BOUTIQUE DARJEELING sera autorisée à occuper le domaine public suivant les prescriptions du présent arrêté municipal.

ARTICLE 2 : PLACE GRENETTE – A HAUTEUR DU N°10 2-1 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC / STATIONNEMENT

- Le stationnement sera interdit à tous véhicules sur l'emplacement de stationnement situé devant la boutique précitée.
- La boutique DARJEELING sera autorisée à utiliser cet emplacement de stationnement pour la mise en place d'un stand d'animations et une structure toile type « tonnelle » par empiètement sur le trottoir sur la longueur de la devanture du magasin. Cette structure ne sera pas installée en cas d'alerte météorologique.
- Aucune fixation ne devra être effectuée dans le sol.
- La circulation piétonne sera maintenue sur le trottoir.
- Le domaine public devra être rendu en bon état de propreté et sans détérioration.
- Tous les déchets produits au cours de l'évènement devront être évacués par l'organisateur.

2-2 CIRCULATION

- Elle devra être maintenue dans la rue.

ARTICLE 3 : SECURITE et SIGNALETIQUE

- Le présent arrêté municipal devra être affiché sur place dès la mise en place du matériel pour information aux usagers du domaine public.



ARTICLE 4: DUREE DES DISPOSITIONS

- Les présentes dispositions seront effectives après le nettoyage et la réouverture des rues après le marché hebdomadaire et seront maintenues jusqu'à l'heure de fermeture de la boutique le SAMEDI 25 AVRIL 2026.
- La BOUTIQUE DARJEELING veillera au respect de la tranquillité des riverains en termes de nuisances sonores.
- Aucune diffusion (musique ou autre) ne sera autorisée à l'extérieur dans le cadre de cette animation commerciale.

ARTICLE 5 : SANCTIONS

Les véhicules des contrevenants aux présentes dispositions seront verbalisés et pourront être mis en fourrière.

ARTICLE 6 : DROITS d'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le pétitionnaire devra s'acquitter des droits d'occupation du domaine public en vigueur, soit 2,35/m²/jour (activités commerciales exceptionnelles).

ARTICLE 7 : RECOURS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de 2 mois à compter de sa notification par voie postale et/ou internet (www.telerecours.fr).

ARTICLE 8 : PUBLICATION

Le présent arrêté municipal sera publié sur le site internet de la ville à compter du 21/04/26.

ARTICLE 9 : Monsieur le Directeur général des services, Madame la Commandante de la brigade de Gendarmerie de Montbrison et Monsieur le chef de la Police Municipale est chargé chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 10 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le chef de la Police Municipale,
- Boutique DARJEELING / candyce.pouilly07@gmail.com,
- LFa / OM-TRI,
- Pôle CTM / Espace public,
- Direction Finances,
- Association Montbrison Mes Boutik,
- Direction des Affaires générales / recueil des actes administratifs,
- La Presse.



Le 21 avril 2026
Pour Monsieur le Maire,
Luc VERICEL
adjoint délégué